

PROGRAMME D'ACTION
2013 - 2018



**SAUVONS
L'EAU!**

Journée Préservation de l'eau en domaine skiable

9 novembre 2016

Les aides de l'agence de l'eau en faveur des projets en domaine skiable

Yannick Prebay, directeur de la délégation Rhône-Alpes

Qu'est-ce que l'agence de l'eau ? (1/2)

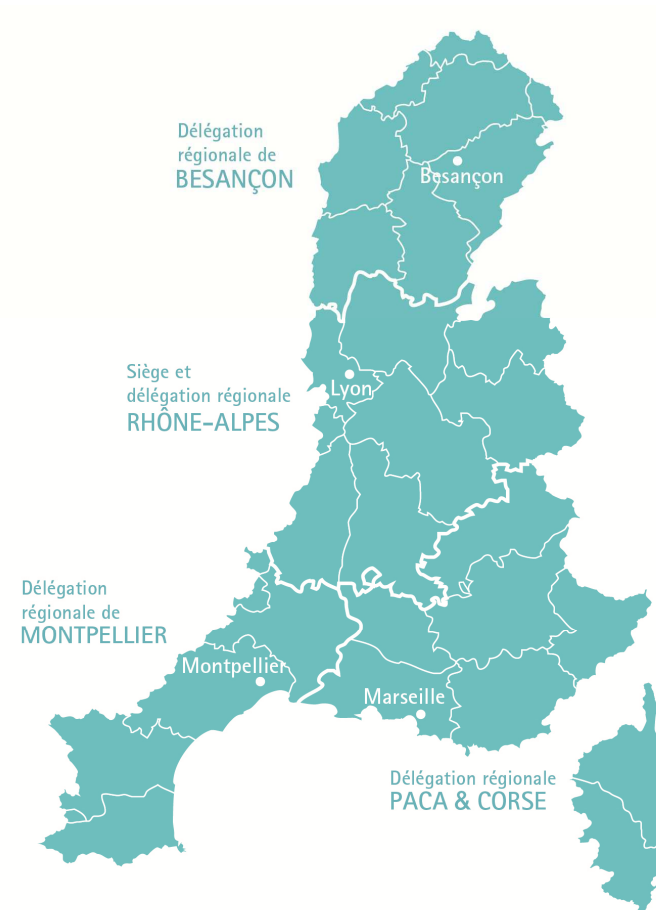
- **Un établissement public** qui relève du ministère du développement durable, créé par la loi en 1964.
- Une mission inscrite dans le cadre de la Directive cadre européenne sur l'eau de 2000 => atteindre **le bon état des eaux superficielles, souterraines et côtières**.
- Un système économique fondé sur **la perception de redevances (fiscalité environnementale affectée) et la redistribution sous formes d'aides pour financer des actions** concourant à une gestion durable des ressources en eau.
- Une intervention à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse.

Préservation de l'eau en domaine skiable – 9 novembre 2016



Qu'est-ce que l'agence de l'eau ? (2/2)

- Deux bassins hydrographiques : Rhône Méditerranée et Corse
- 14 millions d'habitants
- 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle nationale
- 13 000 km de cours d'eau
- 360 collaborateurs
- 4 délégations territoriales
- Budget : 500 M€ en moyenne



Préservation de l'eau en domaine skiable – 9 novembre 2016

3 grandes priorités d'action

- 1 / ÉCONOMISER ET PARTAGER L'EAU
- 2 / PRÉSERVER L'EAU ET LA SANTÉ
- 3 / RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Préservation de l'eau en domaine skiable – 9 novembre 2016



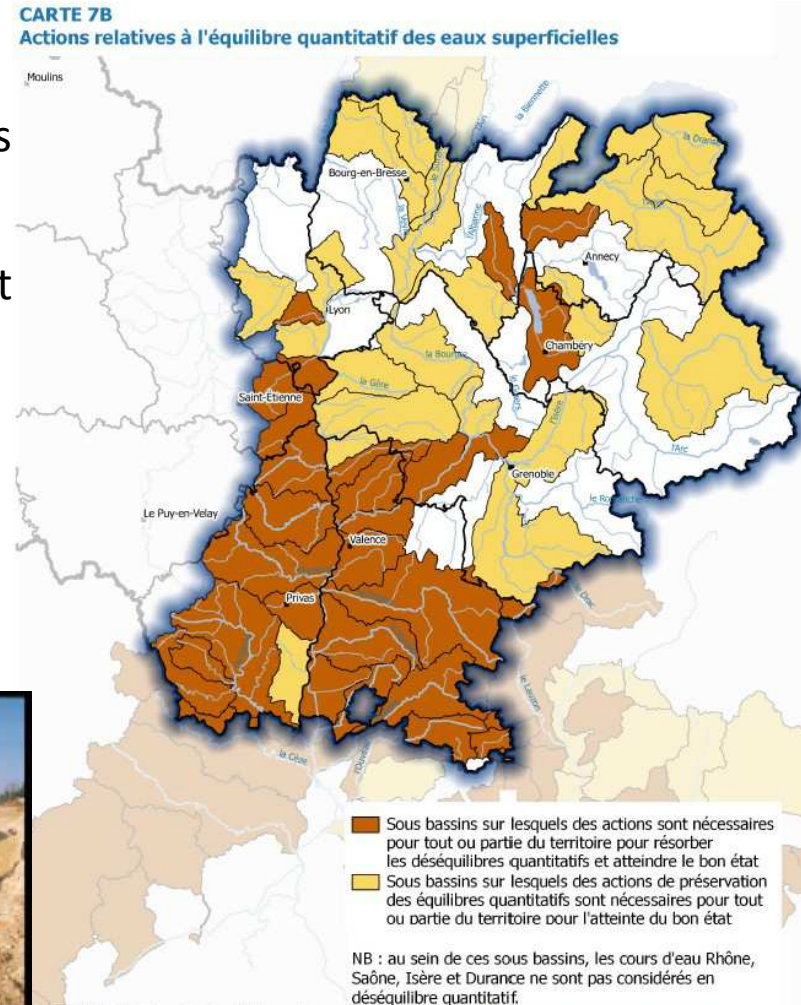
3 grandes priorités d'action

1 / ÉCONOMISER ET PARTAGER L'EAU

- 40 % du territoire est touché par des pénuries d'eau.
- Accroissement des populations et changement climatique aggraveront cette situation.
- 50 M€ / an
- Ex. : 80% d'aide pour les économies d'eau (12€/m³ économisé et 50€/m³ si PGRE)



Préservation de l'eau en domaine skiable – 9 novembre 2016



3 grandes priorités d'action

2 / PRÉSERVER L'EAU ET LA SANTÉ

- Le défi de l'épuration urbaine est en voie d'être gagné. La mise en conformité des **stations d'épuration moyennes** (entre 2 000 et 15 000 eq-habitants) est désormais **prioritaire**.
- La pollution des captages d'eau potable par **les pesticides et les nitrates** constitue le nouvel enjeu.

→ 215 M€ / an

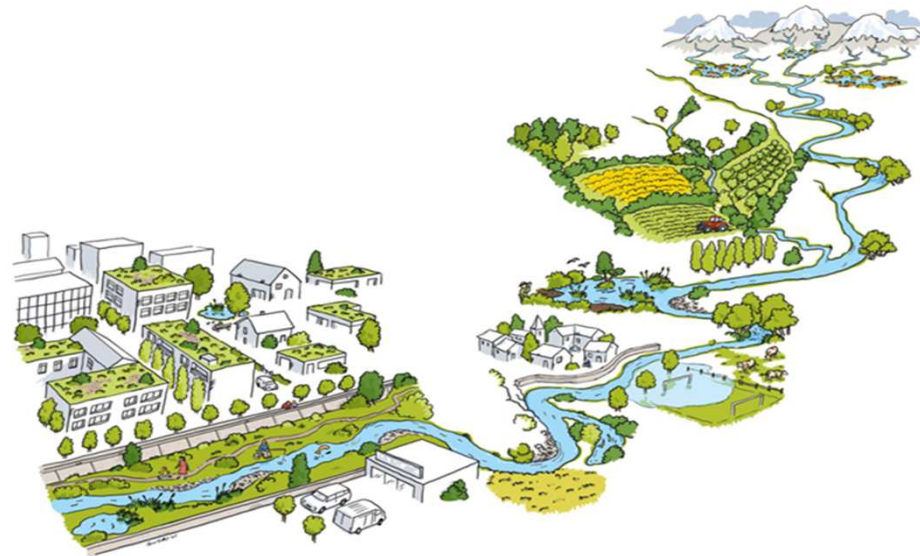


Préservation de l'eau en domaine skiable – 9 novembre 2016

3 grandes priorités d'action

3 / RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Deux-tiers des rivières sont en mauvais état du fait de **graves déformations physiques** qui altèrent la vie piscicole et aggravent les risques d'inondation.
- 70 M€ / an pour restaurer la morphologie des rivières, restaurer la continuité écologique et sédimentaire (seuils et barrages) et restaurer/préserver les zones humides.



Préservation de l'eau en domaine skiable – 9 novembre 2016

Quelles aides pour quels projets des domaines skiables ? (1/4)

1. Réutiliser les eaux usées traitées pour soulager les ressources naturelles

- Les ressources en eau sont rares (en été comme en hiver)
- Les effets du dérèglement climatique vont réduire les ressources disponibles et accroître les besoins
- Une technologie éprouvée, à adapter pour la neige artificielle
- Des REX très positifs dans le sud de la France et à l'étranger
- Des évolutions récentes de la réglementation pour favoriser les projets
- Des aides très importantes de l'agence de l'eau :
 - ⇒ 80% pour les études
 - ⇒ 80% pour les ouvrages de traitement complémentaire
 - ⇒ 80% pour les réseaux du système de réutilisation
- 3 conditions :
 - Réutilisation pour un usage existant
 - Territoire en déficit (Chablais, Mont-Blanc, Tarentaise...)
 - Altitude suffisante pour que la production soit viable



Préservation de l'eau en domaine skiable – 9 novembre 2016

Quelles aides pour quels projets des domaines skiables ? (2/4)

1. Réutiliser les eaux usées traitées pour soulager les ressources naturelles

- L'exemple de la communauté de communes Chamonix Mont Blanc :
 - Production de neige artificielle assurée par le réseau AEP
 - Limite de capacité des ressources en eau naturelles ET besoins grandissants pour la neige artificielle

⇒ Lancement d'une étude d'opportunité pour réutiliser les eaux traitées de la station des Trabets (effluents de Chamonix et des Houches) :

- Etude préalable
- Mise en place d'un pilote de traitement complémentaire d'une capacité de 2,5m³/h
- Suivi analytique et maintenance sur 3 cycles de fonctionnement annuel

⇒ 232,2 k€ d'aide soit 50%



©Bernard Vincent



Quelles aides pour quels projets des domaines skiables ? (3/4)

2. Optimiser les dispositifs existants pour réduire la consommation d'eau

- Sur les territoires en déficit, l'agence peut accompagner jusqu'à 80% les études et les investissements permettant une réduction de la consommation d'eau des systèmes actuels d'enneigement artificiel (et/ou des réseaux AEP) :
 - Technologie des enneigeurs, systèmes de pilotage...
- Pas d'opérations aidées, pour l'instant
- Une conviction : l'efficacité en eau des systèmes de production et de gestion de la neige artificielle peut et doit progresser !
- Des performances accrues de certains domaines à diffuser ET Une innovation à soutenir
- 3 conditions :
 - Amélioration de l'existant
 - Territoire en déficit (Chablais, Mont-Blanc, Tarentaise...)
 - Altitude suffisante pour que la production soit viable

Quelles aides pour quels projets des domaines skiables ? (4/4)

3. Préserver et restaurer les zones humides

- Les zones humides apportent de nombreux services : biodiversité, rétention d'eau, alimentation en eau des nappes et des rivières, stabilité des pentes...
- Mission « cœur de métier » : plus de 2000 ha préservés ou restaurés depuis 2013
- Des aides pour inciter à agir :



Lac Guichard – Saint-Sorlin-d'Arves

- 80% pour les plans de gestion stratégique à l'échelle de territoires cohérents (BV, PNV, EPCI...)
- 80% pour les plans de gestion locaux
- 50% pour les travaux de restauration
- 80% pour l'acquisition foncière si elle est nécessaire
- **Attention : pas d'aide pour les mesures compensatoires**

Merci de votre attention !

Pour aller plus loin :

yannick.prebay@eaurmc.fr

ou votre contact habituel de l'agence de
l'eau